53 (XX). Mise en valeur et utilisation des ressources en gaz naturel de la région de la CEAEO 30/

La Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

Sachant que plusieurs pays de la région ont actuellement de vastes réserves de gaz naturel,

Consciente de la valeur du gaz naturel qui est non seulement l'une des principales sources d'énergie, mais aussi une importante matière première pour l'industrie,

Tenant compte du fait que si, dans certains pays membres, l'industrie pétrolière se trouve dans l'obligation d'éliminer par flambage d'immenses quantités de gaz résultant de la production de pétrole brut, d'autres pays ont un besoin urgent des sous-produits que l'on peut tirer de ce gaz,

Considérant que les ressources actuelles et potentielles de la région en gaz naturel peuvent, si elles sont bien utilisées, jouer un rôle essentiel dans l'accélération du développement économique de maints pays,

Prie le secrétariat de la Commission :

a) D'étudier toutes les possibilités d'utilisation du gaz naturel au profit des pays membres;

b) D'entreprendre des monographies et des analyses de marché détaillées concernant les industries qui pourraient être créées grâce à l'utilisation du gaz, soit comme source d'énergie et comme combustible, soit comme matière première pour la fabrication de produits finis et de demi-produits, et notamment d'engrais;

c) De fournir, avec le concours de la Direction des opérations d'assistance technique des Nations Unies, aux pays membres qui en feraient la demande, des experts pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus;

d) D'aider les pays qui le désirent à préparer les demandes à adresser au Fonds spécial des Nations Unies pour obtenir l'aide nécessaire aux enquêtes de préinvestissement ou aux installations pilotes pouvant conduire à la création des industries ci-dessus, en contact étroit avec le représentant du Fonds spécial dans les pays intéressés.

305ème séance,
11 mars 1964.

30/ Voir par. 409.